

Conditions de Parrainage de réunions scientifiques ou pédagogiques par la SPLF

- Préciser date, titre, lieu en contactant le Secrétariat de la SPLF au moins 3 mois avant la réunion.
- Le nombre de participants envisagé doit être adapté en fonction des caractéristiques du projet : congrès, atelier, séminaire... Le programme ne doit pas entrer en compétition avec celui du congrès annuel de Pneumologie ni avec un séminaire organisé par la SPLF (en terme de dates et de sujets).
- Le parrainage n'implique pas une aide financière de la SPLF.
- Sur demande du Président, le secrétaire scientifique :
 - examine la proposition de programme en s'attachant particulièrement à la qualité scientifique et aux objectifs pédagogiques. Il s'entoure d'avis spécialisés autant que de besoin.
 - apprécie l'intérêt de la SPLF à parrainer cet événement scientifique ou pédagogique
 - Présente ses conclusions et recommandations argumentées au Président pour décision définitive, après une discussion en Bureau si cela est jugé nécessaire par l'un ou l'autre.
 - Communique la décision finale au demandeur.
- Les obligations du demandeur sont :
 - Soumettre les épreuves du programme préliminaire au secrétariat scientifique de la SPLF
 - Transmettre ses liens d'intérêt
 - Réduire de façon substantielle et d'au moins 20%, le prix d'inscription à la réunion pour les membres de la SPLF
 - Offrir gracieusement un stand à la SPLF permettant de promouvoir les publications, missions et actions de la SPLF
- Les prestations offertes par la SPLF dans le cadre du parrainage sont :
 - Une information des membres de la SPLF sur la réunion, son programme et les conditions d'inscription à travers une publication dans Info Respiration et sur le site internet de la SPLF.
 - D'offrir la possibilité d'une publication en numéro spécial de la revue des maladies respiratoires en accord avec le Rédacteur en Chef et aux frais de l'organisateur
 - Le parrainage est associé à la seule mention de "réunion parrainée par la SPLF" et à la possibilité d'apposer le logo de la Société.